

Rôle de la séance publique du 14/10/2026 à 09h00**Président** : Monsieur Massin**Greffière** : Madame Maillat

01) N° 2601561**RAPPORTEUR : M. Massin**

Demandeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Défendeur M. S. Sanassy

Me DE BOYER MONTEGUT

Le préfet de la Haute-Garonne demande à la cour de prononcer le sursis à exécution du jugement n° 2505104 du 12 mai 2026 par lequel le tribunal administratif de Toulouse a d'une part annulé la décision du 28 novembre 2024 par laquelle il a rejeté la demande de titre de séjour de M. Sanassy S., la décision du 13 mai 2025 ayant rejeté son recours gracieux et, d'autre part lui a enjoint de lui délivrer un titre de séjour dans le délai de deux mois suivant la notification du jugement et a mis à sa charge la somme de 1 200 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Arrêté le 22 septembre 2026.

Le président de la cour,

Jean-François Moutte